

Villabé, le 13/07/2015

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 07 2015**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT,  
Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Delphine BONIFAS-VANDERPLANCKE,  
Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur  
François DOUET, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Jérémie DURAND,  
Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa  
HADI-LEROY, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Patrick LEROY, Madame  
Nadia LIYAQUI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, , Monsieur  
Franck PIED, Madame Cécile ROSSIGNOL, Madame Monique ROULY, Monsieur  
Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Nicole  
WAGHEMAEKER.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Caroline CORTESI donne procuration à Madame Marie GUEANT-  
SIDORKO,  
Monsieur Gilles CUMUNEL donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN,  
Monsieur Vincent DUGAUGUEZ donne procuration à Monsieur Franck PIED,  
Monsieur Pascal LAMBLE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT,  
Madame Irène MAGGINI donne procuration à Madame Cécile ROSSIGNOL,  
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO,  
Madame Isabelle WIRTH donne procuration à Monsieur Patrice DUBOZ.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Delphine BONIFAS est nommée secrétaire de  
séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h36.

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité, 29 voix POUR dont 07 par procuration :**  
**APPROUVE** la modification de l'ordre du jour suivant :

*Ajout du point M* au point **5. Affaires administratives: APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.**

**1. A l'unanimité**, 29 voix POUR dont 07 par procuration :  
**APPROUVE** le compte rendu définitif du conseil municipal du 12 juin 2015.

**2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :**

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 12 juin 2015.

Décision MP n° 24/2015 en date du 02/06/2015 :

De retenir l'entreprise DALO, ZA du Bel Air, Rue Gustave Eiffel – 78120 Rambouillet, pour le marché de travaux pour la création de préaux en toile tendue étanche pour un montant total de 38 676€ TTC.

Décision MP n° 25/2015 en date du 17/06/2015 :

De retenir l'entreprise ADEB, 281 rue de la mare aux canes – 77550 Moissy Cramayel, pour le marché de travaux pour la réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle Jean Jaurès, pour un coût total de 74 552,46€ TTC.

Décision CULT n°26/2015 en date du 18/06/2015 :

Il est passé avec la compagnie Atelier de l'Orage, sise Espace Culturel La Villa, Rue Jean Claude GUILLEMONT – 91100 VILLABE, un avenant à la convention de résidence. Le contrat, établi à la date du 15 juin 2015, est conclu sur la base de 3000 € HT, soit 3165 € TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

**3. Urbanisme**

**A- ACQUISITION DE LA PROPRIETE MANKA - PERMIS DE DEMOLIR LE BATIMENT.**

*Interventions successives de Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Antonio SEBASTIAN, conseillers municipaux du groupe« POUR VILLABE ».*

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°286 au prix de 105.000 € (cent cinq mille euros),

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette acquisition,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus par la Décision Modificative n°1 du budget ville 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux.

**B- INTEGRATION DES BIENS IMMOBILIERS DE VILLABE RELATIFS A LA SUCCESSION DE MADAME RIGAULT DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE.**

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** l'intégration des biens relatifs à la succession de Madame RIGAULT dans l'actif communal,

**PRECISE** que les éléments seront transmis au Receveur Municipal.

**4. Affaires financières**

**A- APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE 2015.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC.

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 telle qu'elle est exposée,

**AUTORISE** le Maire à effectuer le mandatement des subventions aux Associations locales conformément à la répartition du tableau susvisé

**PRECISE** que cette décision modificative n°1 sera retracée au Compte Administratif de l'exercice 2015.

**5. Affaires administratives**

**A- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE VILLABE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick HASSAÏM.

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**ADOpte** le règlement intérieur des équipements sportifs de la Commune tel qu'il est exposé.

**B- RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) DE VILLABE A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadia LYAOUI

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** le projet de renouvellement de l'agrément du relais assistants maternels (RAM) à la Caisse d'Allocations Familiales(CAF) tel qu'il a été exposé.

**C- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR LA HALTE –GARDERIE « MELUSINE »**

*Intervention de Monsieur Jérémie DURAND conseiller municipal du groupe «POUR VILLABE».*

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**ADOpte** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement conclue avec la Caisse d'Allocation Familiale concernant la structure éligible à une prestation de service « accueil du jeune enfant » dont la commune est gestionnaire, à savoir : la Halte-Garderie « Mélusine »

**AUTORISE** le Maire à le signer.

Monsieur le Maire reprend la parole.

**D- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 23 voix POUR dont 05 par procuration – 06 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

**SOUTIENT** les demandes de l'AMF,

**APPROUVE** la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

**E- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**DÉCIDE** d'adopter les créations de poste telles qu'elles sont exposées.

**F- REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS.**

*Intervention de Monsieur François DOUET conseiller municipal du groupe «POUR VILLABE».*

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**DÉCIDE :**

- de retenir les modalités de remboursement des frais de déplacement comme elles sont détaillée en exposé,
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement,
- de ne pas verser d'indemnité de transport lorsque l'agent perçoit un remboursement de la part de l'organisme de formation.

**G- COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES DE VILLABE.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadia LYAOUI.

*Intervention de Madame Cécile ROSSIGNOL pour Madame Irène MAGGINI conseiller municipal du groupe «POUR VILLABE».*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 23 voix POUR dont 05 par procuration – 06 ABSTENTIONS dont 02 par procuration :

**DÉCIDE** de retenir l'intégralité des seize candidatures proposées.

**FIXE** ainsi la composition du Conseil des Sages.

**H- APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anissa HADI-LEROY.

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** le recours à ces dispositifs d'insertion,

**APPROUVE** le partenariat avec Dynamique Emploi,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de coopération pour le développement de la clause sociale d'insertion avec Dynamique Emploi.

**I- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

*Interventions successives de Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Antonio SEBASTIAN, conseillers municipaux du groupe « POUR VILLABE ».*

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire,

**ADOpte** le règlement intérieur du restaurant scolaire joint à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**J- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOËL.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie SIDORKO.

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** le règlement intérieur du marché de Noël tel que présenté,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**K- APPROBATION DES TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL.**

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** tous les tarifs tels qu'ils sont exposés et applicables à tous les exposants du Marché de Noël.

**L- APPROBATION DES TARIFS DU VIDE-GRENIER.**

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** la fixation du tarif tel qu'il est exposé pour les participants au vide-greniers non domiciliés à Villabé.

**M- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

*Intervention de Monsieur Jérémie DURAND conseiller municipal du groupe «POUR VILLABE».*

**À l'unanimité** - 29 voix POUR dont 07 par procuration:

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur,

**ADOpte** le règlement intérieur des structures périscolaires et extrascolaires,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal **NOTE** le départ de Madame Cécile ROSSIGNOL à 20h44.

**6. Questions orales**

*Rappel:*

Les questions orales des groupes politiques doivent être adressées **au minimum 3 jours ouvrés** (article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal) à l'**attention de Monsieur Le MAIRE** :

1 - par voie électronique à l'adresse [karl.dirat@mairie-villabe.fr](mailto:karl.dirat@mairie-villabe.fr) avec en copie [brigitte.lanque@mairie-villabe.fr](mailto:brigitte.lanque@mairie-villabe.fr)

ou

2 - Par courrier à la Mairie.

**7. Informations**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Le Maire,  
Karl DIRAT

Pour le Maire, l'Adjoint  
faisant fonction de Maire  
Delphine BONIFAS

La secrétaire de séance,  
Delphine BONIFAS

P/D

